Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260921-055_2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote
15	12+2	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 21 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud – Maire, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, M. GUILLO Philippe.
Absents ayant donné procuration : M. GALERNE Joël ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme BOUTOILLE Morgane ayant donné procuration à Mme BRETON Anne-Cécile.
Absente: Mme LE HEN Sandrine.

A été nommé secrétaire : M. GUEGAN Charles.

055/2026 – CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE YB 105 – CHEMIN AFR À TORLORAY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Stephan, riverain du chemin cadastré YB 105 à Torloray, appartenant à l'Association Foncière de Remembrement (AFR), a sollicité la commune afin qu'une réfection de la voirie puisse être envisagée.
Cette voie est notamment utilisée par M. Stephan pour accéder à son habitation.
L'Association Foncière de Remembrement n'assurant pas l'entretien en enrobé de ses chemins, son Bureau a proposé de céder gratuitement à la Commune de Kergrist une partie du chemin cadastré YB 105, jusqu'à l'entrée de la propriété de M. Stephan.
Par délibération, le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement a émis un avis favorable à cette cession gratuite, sous réserve de la réalisation préalable d'un bornage permettant de définir précisément les nouvelles limites de la propriété.
Il est précisé que les frais de bornage, les frais notariés ainsi que les éventuels frais divers liés à cette cession seront à la charge de la Commune de Kergrist.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
-D'accepter la cession gratuite à la Commune de Kergrist d'une partie de la parcelle cadastrée YB 105 à Torloray, appartenant à l'Association Foncière de Remembrement, correspondant à la portion du chemin jusqu'à l'entrée de la propriété de M. Stephan ;
-D'accepter que la délimitation précise de la partie cédée soit définie par un bornage réalisé par un géomètre-expert ;
-Quel la Commune prenne en charge les frais de bornage, les frais notariés ainsi que l'ensemble des éventuels frais liés à cette cession ;
-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession et notamment l'acte authentique ;
-D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de cette portion de chemin dans le domaine public communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Le Maire, Arnaud DAVID.	Secrétaire de séance, Charles GUEGAN.

MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)

055/2026 – CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE YB 105 – CHEMIN AFR À TORLORAY